

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 31901 Numéro SIREN : 332 725 506 Nom ou dénomination : HERMESIANE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt 15607



20230156072022

DATE DEPOT : 13/04/2023

N° DE DEPOT : 15607

N° GESTION : 2019B31901

N° SIREN : 332725506

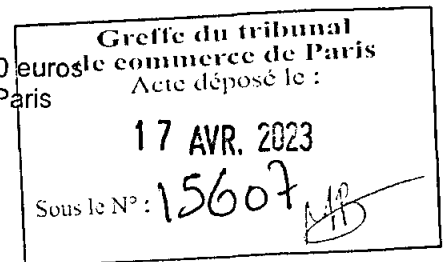
DENOMINATION : HERMESIANE

ADRESSE : 89 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2022

HERMESIANE
Société à par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège Social : 89 Boulevard Haussmann 75008 Paris
332 725 506 R.C.S Paris

(la « Société »)



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze février à dix heures,

Les associés de la Société, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur première convocation du Président (l'« Assemblée »).

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Hrag SOUDJIAN**, en sa qualité de Président de la Société (le « Président »).

Le Président constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation des associés ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président, et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022 et quitus au Président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qui y sont traduites, et résumées dans le rapport du Président,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge **203 Euros** de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts,

décide de donner au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice sous revue.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2022

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

en conséquence de la première résolution qui précède,

entérine le résultat de l'exercice clos le 30/09/2022 faisant ressortir un bénéfice de **95 744 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **296 604 Euros**. Le résultat à affecter s'élève donc à **392 348 Euros**.

décide d'affecter le résultat de l'exercice, comme il suit :

- A hauteur de **100 000 Euros** à titre de dividendes aux associés ;
- A hauteur de **292 348 Euros** au compte « report à nouveau ».

constate que compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres de la Société seraient de **1 246 474 Euros**,

constate qu'il n'y a jamais eu de distribution dividendes depuis la constitution de la Société (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

approbation de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.



QUATRIEME RESOLUTION
pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Président



Monsieur Hrag SOUDJIAN

HERMESIANE
Société à par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège Social : 89 Boulevard Haussmann 75008 Paris
332 725 506 R.C.S Paris

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2023**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2022

DEUXIEME RESOLUTION

affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2022

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

en conséquence de la première résolution qui précède,

entérine le résultat de l'exercice clos le 30/09/2022 faisant ressortir un bénéfice de **95 744 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **296 604 Euros**. Le résultat à affecter s'élève donc à **392 348 Euros**.

décide d'affecter le résultat de l'exercice, comme il suit :

- A hauteur de **100 000 Euros** à titre de dividendes aux associés ;
- A hauteur de **292 348 Euros** au compte « report à nouveau ».

constate que compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres de la Société seraient de **1 246 474 Euros**,

constate qu'il n'y a jamais eu de distribution dividendes depuis la constitution de la Société (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

6

Hermesiane SASU

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			du 01/11/2020 au 30/09/2021 (11 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial	102 953		102 953	102 953		
Autres immobilisations incorporelles	1 914	1 914				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	35 349	15 780	19 569	18 995		574
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 360		1 360	1 420		- 60
TOTAL (I)	141 576	17 694	123 882	123 368		514
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	4 885		4 885	2 160		2 725
Clients et comptes rattachés	513 544	27 545	485 999	448 710		37 289
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 149		1 149	13 167		- 12 018
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	21 336		21 336	8 288		13 048
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	345 444		345 444	191 128		154 316
. Autres	2 544 346		2 544 346	1 799 975		744 371
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	162 480		162 480	152 018		10 462
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	10 789		10 789	12 110		- 1 321
TOTAL (II)	3 603 974	27 545	3 576 429	2 627 557		948 872
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 745 550	45 239	3 700 310	2 750 924		949 386

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	du 01/11/2020 au 30/09/2021 (11 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles	899 126	899 126	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	296 604	157 784	138 820
Résultat de l'exercice	95 744	138 820	- 43 076
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 346 473	1 250 729	95 744
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	129 306	150 000	- 20 694
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	701		701
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 035 622	1 126 663	908 959
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	16 887	10 941	5 946
. Organismes sociaux	50 312	46 654	3 658
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	114 972	85 844	29 128
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 635	4 665	970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	403	25 060	- 24 657
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance		50 368	- 50 368
TOTAL (IV)	2 353 837	1 500 195	853 642
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 700 310	2 750 924	949 386